

Entente Frans Villeneuve Tennis de Table

Mail : efvtt01@gmail.com

c/o La mairie de Villeneuve

Site : <http://www.efvtt.fr>

Le bourg 01480 Villeneuve

REGLEMENT DU TOURNOI NATIONAL

SAMEDI 7 MAI 2016

Complexe sportif Montfray Sport

Chemin des granges 01480 Fareins

Article 1 :

Le tournoi est organisé par l' Entente Frans-Villeneuve Tennis de Table

Le tournoi est homologué **National B** , il est donc ouvert aux joueuses et joueurs licenciés à la FFTT.

Il est doté de plus de 3500 euros de récompenses en espèces , bons d'achats ou lots.

Le tournoi est réservé aux séniors et aux jeunes à partir des minimes

Les Benjamins et plus jeunes , ne peuvent participer aux autres tableaux, sauf dérogation de la commission sportive fédérale.

Le numero d'homologation est n° . Il se déroule suivant les règles de la FFTT.

Les résultats seront pris en compte pour les classements

Article 2 :

Ce tournoi est constitué de 10 tableaux suivants (voir dotations **Article 11**) :

SAMEDI 7 MAI 2016

TABLEAU		Pointage	Début de la compétition
A	NC à 799	7h00	8h00
B	NC à 1399	8h00	9h00
C	NC à Non Numérotés	9h00	10h00
D	NC à 999	10h00	11h00
E	NC à 1599	11h00	12h00
F	NC à N° 400	12h00	13h00
G	NC à 1199	13h00	14h00
H	NC à 1799	14h00	15h00
I	TOUTES SERIES	15h00	16h00
J	Féminines	16h00	17h00

Les classements des joueurs sont pris en début de **deuxième phase**.

Le tournoi se déroulera sur 24 tables. Une tribune de 500 places est à la disposition des joueurs et spectateurs.

Article 3 :

Les joueurs qualifiés pour une compétition organisée ce jour par un comité, une ligue ou la fédération ne pourront participer à ce tournoi.

Article 4 :

Le pointage sera clos 15 minutes avant le lancement de chaque tableau. Les joueurs devront présenter leur licence.

Sauf place disponible dans les tableaux, il n'y aura pas d'inscription sur place.

Article 5 :

Les féminines seront acceptées en tableau masculin par équivalence du nombre de points licence.

Article 6 :

Le premier tour de chaque tableau se fera par poules de 3 joueurs.

Les 2 premiers de poule seront qualifiés pour entrer dans un tableau final par élimination directe.

Toutes les parties seront jouées au meilleur des 5 manches de 11 points.

Article 7 :

Les parties seront arbitrées par les joueurs en poule. Pour les tableaux à élimination directe, à partir des 1/2 finale, le club organisateur fournira des arbitres.

Les balles seront fournies par les joueurs.

Article 8 :

Les participations sont limitées à 3 tableaux par joueur maxima sauf pour les féminines qui pourront s'inscrire gratuitement au tableau J féminin si elles sont inscrites à 3 autres tableaux.

Toutefois une inscription dans un 4^{ème} tableau en cas d'élimination prématurée est envisageable sous réserve d'acceptation du juge arbitre et de l'organisateur. Le droit d'engagement sera alors de 5 euros.

Les droits d'engagements sont fixés à :

- Participation à 1 tableau 10 euros
- Participation à 2 tableaux 18 euros
- Participation à 3 tableaux 24 euros

Article 9 :

Tous les tableaux sont limités à 72 joueurs.

Par dérogation, une inscription tardive ne pourra être acceptée qu'en fonction des places disponibles dans les tableaux. Celle-ci sera d'ailleurs majorée de 2 euros par tableau.

Dans ce cas, l'incorporation dans les poules se fera indépendamment de la hiérarchie des classements.

Le tirage au sort des tableaux sera effectué sur place à la clôture des pointages.

Article 10 :

Le juge arbitre du tournoi sera Mr Loic GIRARD DIT CALAMAN (JA3) (38 route du petit Salagine – 74150 BLOYE – licence : 302224)

Il sera assisté de M. Thierry Christophe, arbitre régional et M. Gille Nicolas arbitre régional.

Les décisions prises par le JA en application du règlement fédéral et du présent règlement feront autorité et seront non contestables.

Article 11 :

Rappel sur quelques règles du jeu (http://www.fftt.com/reglements/regles_jeu.htm)

Il est rappelé aux joueurs que l'usage du Boost, de la Colle rapide, de Revêtements à Picots modifiés ou hors-liste autorisée est interdit notamment par le paragraphe 2.4.7 des Règles du Jeu FFTT : "Le revêtement de la raquette doit être utilisé sans aucun traitement physique, chimique, ou autre.". **Aucun manquement à ces règles ne sera accepté, et il en va de la responsabilité de chacun de les respecter pour une pratique équitable entre Tous. Nous rappelons enfin que pour le non-respect de l'une ou plusieurs des règles propres à l'exécution d'un Service, un point doit être attribué au Relanceur (paragraphe 2.6.)**

Article 12 :

Les tableaux seront récompensés dès les quarts de finale par des dotations en espèces lots suivant le barème suivant :

Tableau	Vainqueur	Finaliste	Demi finale	Quart de finale
A	60	30	15	10 BA
B	120	60	30	15
C	180	90	40	20
D	80	40	20	10
E	140	70	30	15
F	200	100	50	20
G	100	50	20	10
H	160	80	40	20
I	300	150	70	30
J	60	30	LOTS	

Les vainqueurs et finalistes de chaque tableau recevront une coupe

Le club de l'EFVTT se réserve le droit de modifier la valeur de la dotation de chaque tableau si le nombre d'inscrits est **inférieur à 48 joueurs par tableau. Dans ce cas la dotation des 1/4 de finale sera supprimée.**

POUR LE TABLEAU FEMININ (J), L' ORGANISATEUR DU TOURNOI SE RESERVE LE DROIT DE DIMINUER DE MOITIE LES RECOMPENSES S'IL Y A PAS UN MINIMUM DE 16 INSCRIPTIONS.

Article 13 :

Le tournoi est organisé par l'Entente Frans Villeneuve Tennis de Table.

L'inscription au tournoi se fait sur le site suivant :

<https://www.inscription-facile.com/form/QRrTMHquC44CtMv1Kzdv>

Le règlement devront parvenir à l'ordre de l'EFVTT avant le Jeudi 30 avril 2015 par voie postale chez M. Robelin Thierry 204 rue de l'amitié 01090 Francheleins

Pour tout renseignement merci de contacter M. Robelin Thierry **06.84.62.06.12** ou au **04.74.03.58.04** ou sur le site du club : www.efvtt.fr

Article 14 :

LICENCIATION :

Le joueur doit présenter au juge-arbitre un document officiel (voir article II.606.2) permettant de vérifier l'exactitude de sa licenciation et sa situation vis-à-vis du certificat médical.

Si la mention <<certificat médical présenté>> figure sur le document présenté, le joueur est autorisé à jouer.

Si la mention <<ni entraînement, ni compétition>> figure sur le document présenté, il doit fournir un certificat médical indépendant en cours de validité.

S'il ne peut pas justifier de sa licenciation, il n'est pas autorisé à jouer.

DOCUMENTS ATTESTANT DE LA LICENCIATION :

Pour vérifier l'exactitude de la licenciation d'un joueur, il convient d'utiliser l'un des moyens ci-dessous :

- Attestation de licence personnelle au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Attestation de licence collective au format pdf (imprimée ou en format informatique)
- Accès internet à l'adresse suivante : <http://www.fft.com/licence>
- Accès à la base de données fédérale à l'adresse suivante : <http://spid.com/spid/home.do>
- Accès à l'application <<Smartping>> pour smartphones (Android et IOS)

Les joueurs doivent également pouvoir faire preuve de leur identité dans les conditions prévues par la loi.

Article 15 :

Le club de l'EFVTT décline toute responsabilité concernant tout incident qui pourrait survenir dans l'enceinte du complexe sportif ou ses alentours (vols, accidents)

Article 16 :

Pour récompenser les clubs participant au tournoi :

* Un Bon d'Achat de 150 euros chez notre partenaire TK SPORTS sera offert au club le mieux représenté

* Un Bon d'Achat de 70 euros chez notre partenaire TK SPORTS sera offert au deuxième club le mieux représenté

Il faut un minimum de 12 joueurs du même club pour pouvoir bénéficier des Bons d'Achats.

Si plusieurs clubs sont à égalités ils seront départagés par leurs résultats lors des différents tableaux avec 1 pt pour une victoire et 0 pts pour une défaite.

Article 17 :

L'inscription au tournoi vaut l'acceptation du présent règlement.

Une buvette sera ouverte tout au long du tournoi.

Association déclarée à la préfecture de l'Ain sous le n°010889.